

## Dématérialisation des factures et Secteur Public : Où en est la France ?

*Paris, le 14 décembre 2010 - b-process, leader européen de la dématérialisation fiscale, le cabinet d'avocats Taj, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et CDC Arkhinéo, tiers de confiance archiveur, présentent leur Livre Blanc « Dématérialisation des factures : état de l'art et enjeux pour le secteur public en France et en Europe ».*

*Plusieurs pays ont déjà mis en œuvre des projets de dématérialisation au sein de leurs administrations. La France a défini un objectif clair pour les services de l'Etat : ils devront être en mesure d'accepter les factures électroniques au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette contrainte ne s'applique pas aux collectivités territoriales qui représentent pourtant l'essentiel des factures traitées. Ce Livre Blanc dresse un état des lieux de la situation en Europe comme en France. Où en sommes-nous ? Quelles solutions se dessinent ? Quels enseignements tirer des succès et échecs de nos voisins européens ?*

### Des expériences en Europe riches d'enseignements pour la France

Les institutions européennes jouent un rôle essentiel dans la promotion et l'harmonisation de l'utilisation de la facture électronique, tous secteurs d'activité confondus. Elles ont mis en place le cadre juridique global qui prévaut aujourd'hui, notamment les directives 2001/115/CE et 2010/45/UE, et prônent activement le développement de la facture au format électronique dans l'ensemble de l'Union.

Les projets visant à généraliser l'usage de la facture dématérialisée dans l'administration tendent à se multiplier en Europe, à l'image de ceux mis en place dans les pays du Nord, précurseurs dans ce domaine. L'Espagne et l'Italie ont également adopté des textes de loi en ce sens en 2007 et 2008.

Tous ces projets présentent des degrés de maturité différents et s'inscrivent dans des contextes souvent peu comparables. Des enseignements globaux peuvent néanmoins être tirés :

- ✓ les enjeux financiers sont considérables : plus de 150 millions d'euros d'économies annuelles pour le projet danois<sup>1</sup> ; un total estimé à 40 milliards d'euros par an à l'échelle l'Union<sup>2</sup>.
- ✓ les meilleurs résultats sont obtenus par des approches volontaristes, consistant à imposer par la loi la facture électronique aux fournisseurs et aux acheteurs ;
- ✓ la mise en place d'infrastructures techniques adaptées est nécessaire. Ces infrastructures englobent parfois la gestion de la facture électronique dans un ensemble fonctionnel plus vaste, « de la commande au règlement » ;
- ✓ la qualité des mesures d'accompagnement du changement, tant auprès des administrations que de leurs fournisseurs, est le facteur clef de la réussite du projet ;

### En France : des projets en cours de déploiement pour une réalité en 2012

La logique de la dématérialisation répond bien aux enjeux de modernisation du fonctionnement de l'Etat, affirmés depuis 2001 au travers de nombreux textes :

- ✓ la Loi Organique relative à la Loi de Finances (août 2001) ;
- ✓ la Révision Générale des Politiques Publiques (juillet 2007) ;
- ✓ la Loi de Modernisation de l'Economie (août 2008), qui fixe au 1er janvier 2012 l'obligation, pour les services de l'Etat, d'accepter toute facture dématérialisée fiscalement qui lui serait envoyée ;

1 Source : <http://www.epractice.eu/cases/EID>

2 Source : Etude Caggemni, SEPA : potential benefits at stake

Comme dans les autres pays de l'Union, les enjeux économiques et écologiques sont conséquents. A titre d'exemple, pour le traitement comptable et financier, la consommation de papier représenterait plus d'un milliard de feuilles A4 par an dans le secteur public local<sup>3</sup>.

Le déploiement des projets de dématérialisation reste aujourd'hui conditionné par la mise en place d'infrastructures techniques assurant la dématérialisation de la chaîne comptable et financière qui existe entre l'ordonnateur et le comptable, en charge du paiement des factures.

Les projets CHORUS et Hélios, qui sont quasi déployés, apportent sur ce point des solutions techniques pour les administrations centrales (CHORUS) comme pour les collectivités territoriales (Hélios), bien que ces dernières ne soient pas soumises à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (LME) du fait du principe constitutionnel de libre administration. Elles représentent pourtant l'essentiel des enjeux.

En l'absence du volet coercitif qui existe dans certains pays, la qualité du dispositif d'accompagnement des administrations et de leurs fournisseurs déterminera la vitesse du déploiement et la capacité des administrations à réaliser les bénéfices escomptés. Ceci suppose une communication active vis-à-vis des fournisseurs, les incitant à adhérer rapidement au projet, ainsi que la mise à disposition de solutions technologiques adaptées à la diversité de ces derniers.

**HOPSCOTCH (pour b-process)**

**Samuel Beauchef**

**01 58 65 00 81 / sbeauchef@hopscotch.fr**

**Vae Solis (pour le cabinet Taj)**

**Jérémy Seemans**

**01 53 92 80 24 / jeremy.seeman@vae-solis.com**

**CI Communication (pour CDC Arkhineo) :**

**Marion Felix**

**01 47 23 90 48 / felix@cicommunication.com**

## **A propos de b-process**

b-process est l'opérateur européen de référence des nouveaux services de facturation électronique avec près de 56 300 entreprises interconnectées. Il associe l'expertise et le savoir-faire, afin d'aider les entreprises à tirer le meilleur parti de solutions innovantes dans ce domaine, et ce quels que soient leur taille, leur maturité technologique et leur volume de factures envoyées/reçues. Son offre globale et externalisée s'appuie sur sa plate-forme ASP billManager. Ce véritable guichet unique des flux de facturation entrants et/ou sortants fournit un service en ligne à la demande à échelle européenne et internationale, grâce à l'optimisation des processus de facturation et à la réduction significative des coûts.

Au delà de l'implémentation EDI traditionnelle, les solutions de b-process ont également facilité la connexion entre les grands groupes et leurs partenaires de plus petite taille en leur permettant d'échanger leurs factures. Pionnier et numéro 1 sur ce marché, b-process a renforcé sa position en 2009 grâce à un accroissement durable de son activité (110 millions de factures dont 15 millions hors de France). Plus de 2 050 sociétés font confiance à b-process parmi lesquelles Carrefour, American Express Europe, Total, Suez, McDonald's, Adecco et L'Oréal. Pour plus d'informations : [www.b-process.com](http://www.b-process.com)

## **A propos de CDC Arkhinéo**

Créée en 2001, CDC Arkhinéo est une filiale détenue à 100% par la Caisse des Dépôts. CDC Arkhinéo, tiers de confiance archiver, est la première société française d'archivage à valeur probante des données électroniques (65 millions de documents archivés en 2009, avec une croissance record de 30 % par rapport à 2008). Grâce à sa solution unique de Coffre-fort électronique® en mode ASP, CDC Arkhinéo assure la conservation intègre et à long terme de tous types de documents électroniques (factures, contrats, bulletins de salaires, e-mails, etc.).

CDC Arkhinéo s'engage en effet à tous les stades du processus : garantie de conservation des données dans des centres d'archivage hautement sécurisés (site de sauvegarde distant de plus de 450 kilomètres des deux principaux situés en région parisienne), garantie d'intégrité des données déposées, accès en ligne permanent à tous les documents (taux de disponibilité contractuels).

CDC Arkhinéo archive aujourd'hui les données numériques de clients prestigieux tels que AchatPublic.com, Auchan France, b-process, Caillau, Carrefour France, CDC FAST, CertEurope, Certicorps, Coface, Deskom, Extelia (Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, Chambre Nationale des Huissiers de Justice), Faurecia, Finaref, Gemalto, Generix Group, GSF, Informatique

---

<sup>3</sup> Source : Direction Générale GFIP

CDC, Keynectis (plus de 70 établissements financiers dont Crédit Agricole SA, Finaref, Monabanq), Kerema, Keyvelop (STS Group), LOGIDOC-Solutions, Logilec Leclerc, Novapost, Orange Business Services, Pepsico, Pixid, RH Externett, Seeburger, Steria, TDF. CDC Arkhinéo est membre de l'ADIJ, du GS1, a participé au groupe de travail en charge de la révision de la norme AFNOR Z 42-013 et est régulièrement consultée comme expert.

Le service Coffre-fort électronique® de CDC Arkhinéo a été attesté par un tiers en conformité avec la norme Z42-013 révisée en 2009 au niveau de sécurisation « Renforcé ». CDC Arkhinéo, s'est vu délivrer en septembre 2010, par le Ministère de la Culture, son agrément pour la conservation des archives publiques des collectivités.

Pour plus d'informations, consultez notre site et abonnez-vous à notre flux RSS : [www.cdcarhineo.com](http://www.cdcarhineo.com)

## **A propos du Cabinet TAJ**

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 370 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays. Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)